

GENDARME MALGRÉ LUI...

JEAN, ANGE, MICHEL PASCALIS est né à Allos le 27 décembre 1778, et baptisé le lendemain. Il est le fils de Jean Hyacinthe Pascalis, commissaire des guerres; son parrain est Michel, Ange Pascalis, avocat à la cour. Sur ces premières années et sa jeunesse, nous ne savons rien, et nous ne le retrouvons que vingt-et-un ans plus tard, alors qu'il entre dans la compagnie des Guides à cheval du général Championnet, à l'Armée des Alpes, à la fin de l'an VII (1799). En 1800, il est nommé sous-lieutenant au 4^e régiment de Chasseurs à cheval, et il restera – curieusement – dans ce grade jusqu'en 1806. Pourquoi lui faut-il six ans, à une époque où l'avancement en campagne est rapide, pour accéder au grade de lieutenant? Une observation de sa main, en marge de ses états de service datés de Marseille, 20 prairial an VIII (10 juin 1800) peut nous donner une indication, qui sera valable pour toute la suite d'une carrière militaire assez terne :

«Je ne pense point que cinq ans de service dans les différents bureaux d'Ordonnateur puissent être portés sur cet état. La Loi de conscription qui m'a atteint au 1^{er} Vendémiaire an VIII fut un obstacle à ma nomination d'Adjoint au Commissaire des guerres et le ministre Bernadotte ne voulut point me donner cette marque distinctive, cet emploi n'étant point payé alors. Je ne l'avais fait demander alors que pour me mettre sur les rangs. Sa réponse me décida à embrasser le service militaire actif et je me rendis à l'Armée d'Italie avant l'époque où les lois m'y appelaient.»

En fait, Pascalis a dû commencer, sans doute grâce à son père, une carrière de bureaucrate dans l'Intendance militaire, dès l'âge de dix-sept ans, sans que son passage forcé dans l'armée active ait modifié sensiblement sa vocation, puisque, à l'évidence, il va servir essentiellement dans les bureaux et à l'état-major. Une note de Niort, an IX, précise que le chasseur Pascalis, du 4^e régiment de Chasseurs à cheval, a été nommé sous-lieutenant le 26 ventôse an VIII (16 mars 1800) par le général en chef Masséna, sur la demande du général Saint-Hilaire. Le même document précise: «Le général Grouchy le note ainsi qu'il suit: "Du zèle, de la bonne volonté, travaillant à s'instruire".» Son dossier précise aussi qu'il «a été aux écoles de cavalerie de Versailles et d'Alfort pendant plusieurs années». Un rapport au gouvernement de la République, fait par le ministre de la Guerre, le 10 brumaire an XII (3 novembre 1803) le propose pour le grade de lieutenant, précisant qu'il est demandé pour aide de camp par le général de brigade Scalfort. Mais apparemment cette demande reste sans suite jusqu'en 1806. C'est à cette date qu'il est nommé lieutenant et qu'il sert en Calabre, comme il le rappelle lui-même dans une lettre du 15 juin 1816, à son arrivée en Corse, adressée au général Bruny (ou Bruni).

«Je saisis avec empressement cette circonstance, Monsieur le général, pour rappeler à votre souvenir un temps et des contrées déjà bien loin de nous, mais qui ne le sont point assez pour avoir oublié que j'ai eu l'honneur de vous rencontrer en Calabre, dans le corps d'armée du général Reignier, au dernier siège de Sylla, où le régiment que vous commandiez se distingua sous vos ordres. Je servais alors dans le 4^e régt. de Chasseurs à cheval et j'allais à Bagnaro, avec le général Dufour et le colonel du 6^e d'Infanterie de ligne. Il me serait infiniment agréable de retrouver dans l'officier général avec qui je vais avoir l'avantage de servir, le colonel dont j'ai reçu le plus aimable accueil.»

Toujours lieutenant, après les campagnes du Royaume de Naples et de Calabre, il passe, semble-t-il, – et uniquement selon ses propres dires, car son dossier militaire n'en porte aucune mention – «au service de la Hollande». Il prétend même, dans une lettre adressée de Bastia au ministre de la Guerre, le 31 décembre 1816, être parvenu «deux ans après», au grade de colonel, chose plausible pour les emplois créés dans les royaumes extérieurs. Ce qui est certain, c'est qu'au regard de l'armée française, il est toujours lieutenant, et qu'il est nommé capitaine en Espagne le 2 janvier 1810. Il y est toujours en 1812, et toujours capitaine, et fourrier de Sa Majesté Catholique, comme le montre un passeport qui lui est délivré à Pau le 17 octobre, et qu'il signe de son nom suivi de la mention «Fourrier du Palais». Nous avons ainsi son signalement: il a trente-cinq ans, mesure un mètre quatre-vingt-quatre, il a les cheveux blond foncé, le front découvert, les sourcils blonds, les yeux châtain-clair, le nez gros et court, la bouche moyenne, la barbe châtain, le menton rond, le visage ovale, plein, et le teint coloré.

Il est alors, semble-t-il, en permission, comme le montrent les visas de ce passeport: 19 octobre 1812, Pau; 4 janvier 1813, Grenoble, «pour aller à Pau passant par Paris»; 13 juillet 1813, Bordeaux; 12 mars 1813, pour aller de Toulouse à Pau; arrivé à Bayonne, 2 avril 1813. Il rentre à Madrid, où il est décoré de l'Ordre militaire d'Espagne, avant d'être «admis au service de France le 4 novembre 1813, maintenu dans les fonctions d'aide de camp», qu'il exerçait auprès du général Lacoste. C'est donc cette fois dans la Grande Armée qu'il devient chef de bataillon, le 12 mars 1814, pendant la campagne de France. Sans aucune preuve encore, il prétendra être (lettre déjà citée du 31 décembre 1816) «rentré au service de la France, une seconde promotion [m]'éleva au commandement d'un

régiment de Cuirassiers». On a le sentiment que Pascalis, qui semble n'avoir servi que dans les états-majors, spéculé sur le fait que sa trace est difficile à retrouver entre les différents services accomplis, en particulier dans ces royaumes de complaisance que furent ceux de Hollande, de Naples ou d'Espagne. Sans doute avait-il tort, et ses prétentions ne firent pas illusion au bureau du ministère de la Guerre.

En effet, un mois jour pour jour après l'abdication de Napoléon, et deux semaines après le retour à Paris de Louis XVIII, Pascalis est à Paris, sans emploi, résidant chez un parent, M. Laquiente, administrateur du Trésor public. Il voit se dessiner la situation difficile qui attend les officiers de l'Empire et juge bon, pour éviter le renvoi pur et simple et la demi-solde, de s'adresser au ministre de la Guerre. Précaution supplémentaire, il écrit au roi lui-même, faisant flèche de tout bois :

« Au Roi,

Sire, j'ose mettre sous les yeux de Votre Majesté l'État de mes services non pour obtenir une récompense mais pour demander de continuer à servir ma patrie et mon Roi.

Sire, ma famille compte trois générations de services non interrompus. L'un de mes oncles était garde du corps dans la Compagnie de Noailles. Mon père est mort au service chevalier de Saint-Louis. Mon jeune frère a été tué au champ d'honneur. Depuis 17 ans mon existence est vouée au métier des armes. Ces titres irrécusables seront-ils perdus pour moi dans un âge où je puis être utilement et activement employé ?

Sire, j'ose supplier Votre Majesté de m'accorder dans l'organisation de sa maison militaire, dans ses gardes, partout enfin où mes services pourront être agréés, un emploi correspondant au grade de lieutenant-colonel que j'ai obtenu à l'état-major général de l'armée.

Ma lettre au ministre de la Guerre, que j'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté, lui prouvera que toutes les destinations me conviendront si on daigne agréer mes services et mon dévouement.

Je suis avec respect, Sire, de Votre Majesté le très humble et très fidèle sujet. »

Pascalis
Paris le 20 mai 1814

Cette première démarche reste vaine, puisqu'il la renouvelle en janvier 1815, cette fois avec une recommandation du baron de Vitrolles, ministre d'État et membre de la Chambre des représentants, au comte d'Olonne, maréchal de camp, chef de la 8^e division au ministère de la Guerre: «Je connais ses bons sentiments, et j'ai l'assurance qu'il servirait Sa Majesté avec zèle et dévouement.» Cette fois la démarche aboutit, car Pascalis, chef d'escadron, est nommé adjoint à l'état-major de la 20^e division militaire à Périgueux. La place lui convient mal, et dès le mois d'août 1815, après les Cent-Jours durant lesquels il ne s'est pas manifesté, il fait encore intervenir Vitrolles pour appuyer sa demande d'une place «de chef d'escadron de gendarmerie de Paris».

Peut-être Pascalis aurait-il dû s'abstenir, car le ministre, sur une ultime recommandation (31 décembre 1815) du comte Decazes, ministre de la Police générale, le nomme bien dans la gendarmerie par ordonnance royale du 10 janvier 1816, mais «au commandement du 32^e escadron de gendarmerie en Corse». Pascalis est atterré, car il est au courant de la situation en Corse où les troubles consécutifs aux Cent-Jours ne sont pas encore apaisés. Aussi multiplie-t-il les demandes alarmées, faisant intervenir son chef direct, le baron d'Armagnac, ainsi que Vitrolles, auquel il suggère de s'adresser encore au comte d'Olonne et de bien

mentionner que son père «a été dix ans en Corse dont il est revenu infirme et mourant». Il lui est plus difficile de tourner une lettre convenable à Decazes, qu'il devrait remercier mais qu'il sollicite à nouveau sans vergogne le 30 janvier 1816 :

« Monseigneur,

Je viens de recevoir l'ordre de S.Ex. le ministre de la Guerre d'aller prendre à Bastia le commandement du 32^e escadron de gendarmerie. Malgré que je sois résolu à faire pour le service du Roi tous les sacrifices douloureux que m'impose cet éloignement, j'ai cependant recours à l'intérêt que Votre Excellence a daigné prendre à mon bonheur pour obtenir par son intervention un changement de destination, mon intérêt de fortune et de cœur me commandent également cette dernière importunité. J'aime à espérer que Votre Excellence n'abandonnera pas son protégé, lorsque son étoile maudite trahit les intentions bienfaisantes qui ont été le motif de la protection qu'Elle lui a accordée... »

Et il demande tout bonnement... à rester à Périgueux. En même temps, il écrit au ministre, jouant de tous les arguments possibles, ses intérêts de fortune, la mort de son père, et même celle de son jeune frère «tué dans le champ de bataille de Lunebourg, sortant lui aussi de l'île de Corse où il était avec le général Morand». Le ministre reste inflexible à toutes ces sollicitations, brandissant même la menace dans une lettre au baron d'Armagnac :

« Toutes les nominations et les désignations des chefs d'escadrons étant faites, il devient impossible de pouvoir changer la destination de cet officier, et puisque vous êtes en relation avec lui, je vous prie de bien lui faire dire de partir où de s'expliquer catégoriquement, car on ne peut laisser en ce moment aucun emploi vacant. »

C'est clair, et Pascalis ne peut qu'adopter un profil bas, tout en essayant de gagner du temps, arguant encore de ses «intérêts de fortune», mais protestant de ses bonnes intentions :

«[*Votre Excellence*] n'a jamais dû douter de mon dévouement pour le service du Roi. En conséquence je me mets en route pour me rendre à Bastia. Je passerai par Grenoble afin de réunir les moyens nécessaires pour continuer ma route. Cette ville s'écarte peu de la direction que je dois suivre pour arriver à Toulon et je n'y ferai pas un long séjour.»

Le ministre ainsi dûment prévenu, Pascalis écrit le 18 février au colonel commandant la gendarmerie en Corse, minimisant à l'avance le petit retard qu'implique le détour par Grenoble. Puis il se munit réglementairement d'une autorisation du baron d'Armagnac pour ce détour, autorisation à laquelle est joint un certificat de bonne conduite. Mais voici qu'au dernier moment, il décide de passer par Paris et en informe (lettre du 16 mars) son futur colonel, en termes curieusement tarabiscotés qui lui laissent discrètement voir qu'il n'est pas sans appuis haut placés :

«Retenu par des affaires urgentes, Monsieur le baron de Vitrolles a obtenu du Ministre une permission à Paris jusqu'au 25 de ce mois, que je n'outrepasserai pas d'un seul jour. J'ai cru devoir vous prévenir de cette disposition, afin de ne laisser aucune incertitude sur le moment de mon arrivée à Bastia.»

Ce roman-feuilleton ne s'achève pas là. Après une nouvelle permission de dix jours à Paris, Pascalis arrive enfin à Grenoble où les «variations atmosphériques» du printemps alpin lui sont apparemment nocives: le 17 avril, il écrit au ministre et au colonel pour les informer qu'il est retenu à Grenoble, «détenu (*sic.*) dans son lit par un rhumatisme aigu avec fièvre», comme le mentionne le certificat médical qu'il joint à ses lettres. Le médecin signale bien :

«l'amélioration obtenue est telle que nous sommes fondés à croire que M. Pascalis pourra sous peu continuer son voyage». Hélas, la convalescence du chef d'escadron se prolonge et il lui faut encore un bon mois pour atteindre Marseille, d'où il écrit le 22 mai à son colonel en essayant de se justifier :

«J'ai éprouvé la plus grande peine du retard que j'ai été contraint de mettre pour me rendre à ma destination. Je sentais combien vous pouviez en être contrarié vous-même, et c'était un regret de plus [...] Je réclame aussi votre indulgence. C'est la première fois qu'un semblable accident m'expose à des reproches qu'aucun autre motif n'aurait pu me faire mériter.»

Le 15 juin, il arrive enfin à Bastia et prend ses fonctions de commandant à titre provisoire de la 17^e Légion de gendarmerie, en attendant l'arrivée d'un nouveau colonel qui, lui, n'occupera son poste que le 7 août 1816.

ambassade à Rome
16.00 avril.

1861

Monsieur Le Colonel,

J'ai l'honneur de vous adresser un certificat de M. de Murin
et une attestation de M. le Colonel Commandant La
Légion de Gendarmerie à Grenoble, pour justifier
au près de vous, des motifs qui ont conduit mon
arrivé à Bastia. Je me rendrai en route
aussitôt que les volumes qui sont remis m'arriveront
ici me le permettront. J'en rends compte à
S. E. Le Ministre de la Guerre, qui m'a accordé
un congé. Agnir Le 3 de ce mois.

Agner. Monsieur Le Colonel, l'honneur
de la respect de la participation distinguée
aux lesquels j'ai l'honneur d'être.

Grenoble Le 17 avril 1866.

Votre très humble et
obéissant serviteur.

Monsieur Le Colonel Commandant
la Légion de Gendarmerie à Bastia. J. Chef de la Légion de Gendarmerie

Lettre du 17 avril 1866 au colonel commandant
la 17^e Légion de gendarmerie